

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures, le
Présents : 60 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés : 6 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs : 9 convocation légale en date du 10 juin 2026, sous la
Votants : 69 Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Louis GALTIER, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Axel JOURQUIN, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Joël BRUN, M. Olivier ERARD, M. Jean-Noël GILIBERT, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Pierre CHASSANG donne pouvoir à MME Nicole BATIFOL
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Marcel CHASTANG
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
M. Raymond SALVAN donne pouvoir à M. Michel BROUSSE
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 JUN 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 JUN 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET DE LA RECONSTRUCTION PARTIELLE DE LA LIGNE 225 000 VOLTS RUEYRES-SAVIGNAC

RAPPORTEUR : Monsieur Loïc POUDEROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Rappelant que dans le cadre de la réhabilitation de la ligne à 225 000 Volts Rueyres-Savignac, d'une longueur de 46,3 km pour 169 pylônes, RTE a prévu de remplacer 131 supports par 87 pylônes du fait des évolutions technologiques ;

Rappelant que la présence d'ouvrages électriques sur les communes et intercommunalités octroie des revenus issus d'une taxe spécifique, dite « taxe pylônes » ;

Précisant que la diminution du nombre de pylônes va impacter les revenus des communes et intercommunalités ;

Considérant que dans ce cadre, RTE a mis en place un Plan d'Accompagnement de Projet (PAP), dispositif prévu par le contrat de service public signé entre l'Etat et RTE, qui a pour vocation de susciter et soutenir les projets de développement durable sur les territoires concernés ;

Vu la décision de la Présidente n°2025-430, prise par délégation du conseil communautaire en date du 25 septembre 2025, approuvant le plan de financement prévisionnel pour les projets de production d'énergies renouvelables fléchés par Saint-Flour Communauté dans le cadre du PAP ;

Considérant que Saint-Flour Communauté s'était vu attribuée une enveloppe de 210 714 € pour le développement de ces projets photovoltaïques mais qu'ils ne pourront pas être réalisés avant la fin du PAP, prévue en avril 2027 ;

Considérant que les 6 projets suivants pourraient être présentés par Saint-Flour Communauté et permettraient de mobiliser le solde de la tranche régionale du PAP dans les délais impartis :

- Le relamping de la halle d'animation, équipement sportif situé sur la commune de Pierrefort, pour un montant de 50 000 € H.T. ;
- Le relamping du conservatoire, établissement d'enseignement artistique situé sur la commune de Saint-Flour, pour un montant de 38 000 € H.T. ;
- Le relamping du complexe sportif intercommunal, équipement sportif situé sur la commune de Saint-Flour, pour un montant de 200 000 € H.T. ;
- Le relamping de la Z.A. de l'Aubrac, située sur la commune de Pierrefort, pour un montant de 19 445 € H.T. ;
- Des travaux d'amélioration et de signalétique des aires de covoiturage situées sur le territoire communautaire, pour un montant de 15 000 € H.T. ;
- L'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre de Padel/tennis, équipement sportif situé sur la commune de Saint-Flour, pour un montant de 126 548 € H.T. ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de ces projets pourrait être le suivant :

| DÉPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|-----------------------------|-----------|---------------------|--------------|
| Relamping Halle d'animation | 50 000 € | RTE (PAP) – 46,93 % | 210 714,00 € |
| Relamping Conservatoire | 38 000 € | | |
| Relamping Complexe sportif | 200 000 € | État (Fonds Verts) | 27 954,40 € |

Accusé de réception en préfecture
04-200066660-20250618-DE-152026-492-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

| | | | |
|---------------------------------------|------------------|---|------------------|
| Relamping Z.A. de l'Aubrac | 19 445 € | 30% du projet de centrale photovoltaïque, soit 8,46 % | |
| Amélioration des aires de covoiturage | 15 000 € | Autofinancement – 44,61 % | 200 314,60 € |
| Centrale photovoltaïque Padel/Tennis | 126 548 € | | |
| TOTAL | 448 993 € | TOTAL | 448 993 € |

Vu l'avis favorable du comité d'instruction du PAP de la reconstruction partielle de la ligne 225 000 Volts Rueyres-Savignac, en date du 4 juin 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

± **APPROUVE le plan de financement des projets tel que précisé ci-dessus ;**

± **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide auprès de RTE au titre du Plan d'Accompagnement du Projet accompagnant la reconstruction partielle de la ligne à 225 000 Volts Rueyres-Savignac d'un montant de 210 714 € correspondant à 46,93 % des dépenses présentées ;**

± **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des conditions de la délibération.**

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DÉLORT



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG